Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Va-t-on légaliser le suicide et la fin de vie ?



Des représentants, membres et sympathisants de l'association Alliance Vita manifesteront ce lundi 12 mai 2025 à 19 heures, Place Montfort à Vaison la Romaine. Car, le 12 mai 2025, l'examen de la proposition relative à la fin de vie qui prévoit de légaliser l'euthanasie et le suicide assisté débutera à l'Assemblée nationale en séance publique. Ce jour -là, Alliance Vita organise simultanément, dans une cinquantaine de villes de France, des rassemblements pour réclamer des soins et refuser l'euthanasie et le suicide assisté. «Alors que les Français subissent au quotidien la crise du système de santé et de l'accès aux soins, comment comprendre cette offensive législative pour entériner l'euthanasie. Or, elle ne peut pas être une réponse à l'absence de politique de santé,» s'interroge Alliance Vita.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

‘On veut des soins, pas l’euthanasie’ «Nous plaidons pour une politique de prévention de la désespérance et du suicide qui ne laisse personne sur le bord du chemin, martèle Tugdal Derville, porte-parole de l’association La priorité est de réparer notre système de santé, plutôt que de pousser les plus vulnérables à l’auto-exclusion. Comment peuvent-ils comprendre qu’on légalise le suicide assisté et l’euthanasie ‘en aide à mourir’, alors que la moitié de ceux qui auraient besoin de soins palliatifs, n’y ont pas accès ? C’est pour eux que nous nous mobilisons.»

Alliance Vita
Alliance Vita propose d’écrire à son député ‘pour alerter sur le risque de l’aide à mourir’ faute de soutien et de soins adapté, et demander que la priorité aille au contraire à la réparation du système de santé ; et de rejoindre la mobilisation pour manifester son opposition à l’euthanasie et réclamer des soins accessibles à tous.

Les infos pratiques
Manifestation **Alliance Vita ce lundi 12 mai 2025 à 19 heures, Place Montfort, à Vaison la Romaine, contre la légalisation de l’euthanasie et du suicide assisté.**



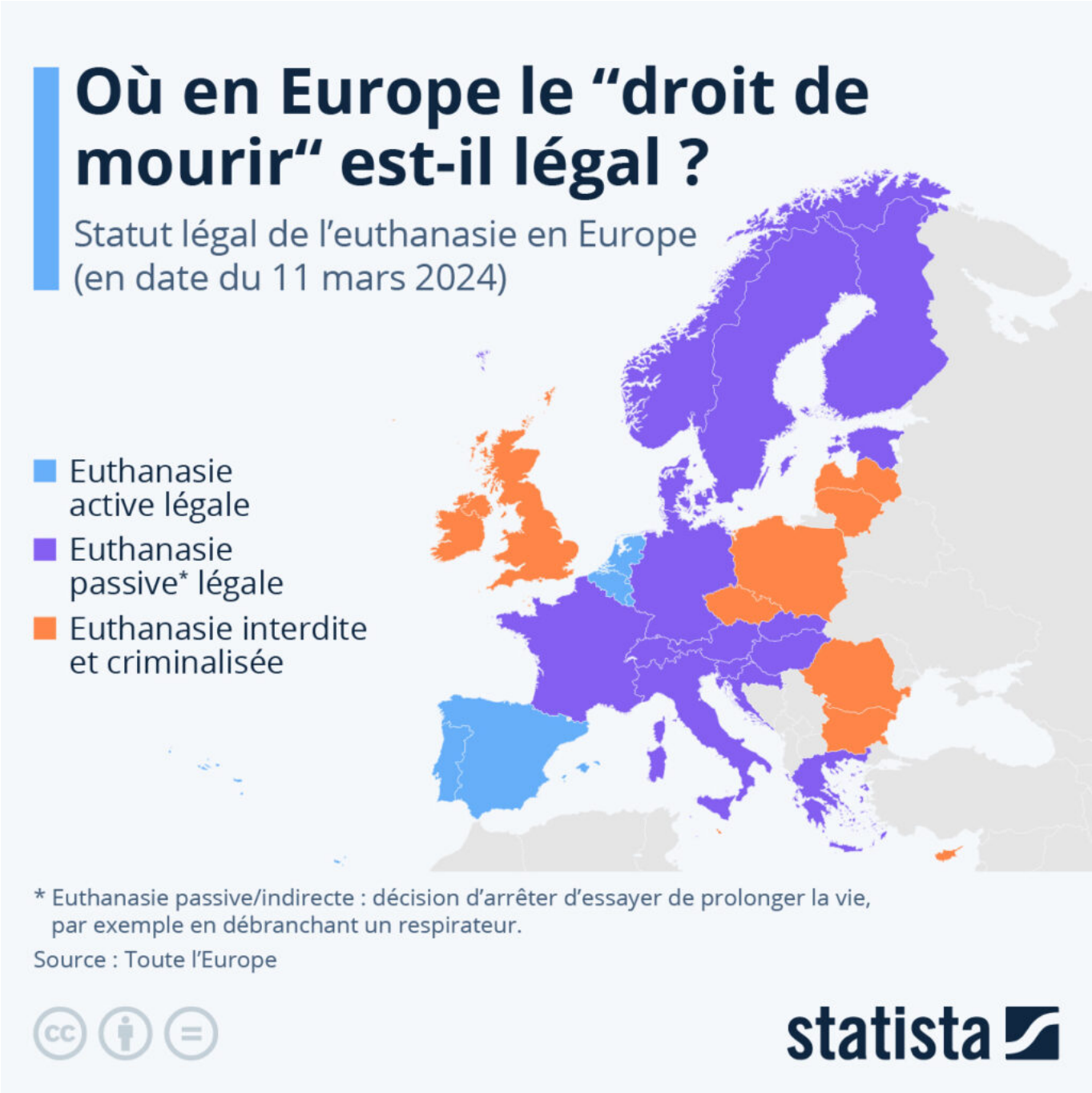
Ecrit par le 2 novembre 2026

Copyright Alliance Vita

Où en Europe le « droit de mourir » est-il légal ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Au lendemain de l’interview du président de la République dans laquelle il l’évoquait, le Premier ministre, Gabriel Attal, a confirmé lundi 11 mars qu’un projet de loi pour une « aide à mourir » devrait être présenté en avril au Conseil des ministres, puis étudié à l’Assemblée à partir du 27 mai. Le texte prévoit d’offrir la possibilité « de demander une aide à mourir sous certaines conditions strictes » à certains patients atteints de maladies incurables, et, pour les patients dont la demande serait acceptée, ouvrirait

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

la voie au suicide assisté ou possiblement à l'euthanasie.

Comme le monde notre carte, basée sur des données compilées par le site Toute l'Europe, seuls cinq pays européens ont pour le moment légalisé l'euthanasie active, c'est-à-dire le fait de donner intentionnellement la mort à un patient afin de mettre fin à ses souffrances : les Pays-Bas depuis 2001, la Belgique depuis 2002, le Luxembourg depuis 2009, l'Espagne depuis 2021, et le Portugal depuis 2023. L'euthanasie active se différencie du suicide assisté, qui consiste à se donner soi-même la mort avec l'aide d'autrui, par exemple un médecin qui prescrirait les drogues nécessaires. Elle est également différente de l'euthanasie passive, ou « laisser mourir », qui consiste à cesser d'essayer de prolonger la vie d'un patient incurable en refusant l'acharnement thérapeutique. Celle-ci est autorisée en France depuis le vote de la loi Leonetti en 2005, ainsi que dans de nombreux autres pays européens, comme le Danemark ou la Grèce. Certains pays qui reconnaissent le droit à l'euthanasie passive autorisent également le suicide assisté : c'est le cas, par exemple, de l'Allemagne et de l'Italie.

L'euthanasie reste cependant complètement illégale, et parfois sévèrement pénalisée, dans plusieurs pays d'Europe. En Bulgarie, par exemple, l'aide au suicide est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à six ans de prison ; à Malte, la peine peut aller jusqu'à douze ans. Au Royaume-Uni, l'euthanasie peut être considérée, selon les circonstances, comme un homicide volontaire ou un meurtre, et elle est passible de la prison à vie.

De Valentine Fourreau pour Statista

Avignon, Manifestation contre le Suicide assisté ce samedi 2 décembre, place Pie

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Alliance Vita manifestera ce samedi 2 décembre, place Pie à Avignon contre le projet de loi visant à légaliser le suicide assisté et invite tous les citoyens à contrer cette décision en faisant entendre leurs voix.

« Tout suicide est un drame qui frappe de nombreuses personnes et qui met en échec la société. Derrière le cri silencieux des personnes qui souffrent, il y a toujours un appel à l'aide et à la solidarité. Ne les abandonnons pas !» prévient Alliance Vita.

Que fait-on du code de déontologie ?
«L'euthanasie contrevient au Code de déontologie médicale qui interdit formellement de donner délibérément la mort. C'est un élément-clé du serment d'Hippocrate depuis 2 500 ans.

Les critères flous,
tels que 'maladie incurable', 'pronostic vital engagé à moyen terme', 'souffrances réfractaires' ne peuvent qu'entraîner des abus et des litiges judiciaires. Ce genre de loi ne peut que basculer sur une pente glissante, une extension des critères, toujours plus larges. Il suffit de le constater dans les pays ayant légalisé l'euthanasie ou le suicide assisté.»

Le risque est lourd pour les plus vulnérables
«Comment garantir le consentement prétendument libre et éclairé du patient, notamment en cas de dépression ou en cas de pressions extérieures ? Enfin, comment **protéger les soignants** des pressions qui s'exercent toujours quand ils entendent faire valoir leur clause de conscience ? Ces constats corroborent notre alerte : on veut saper l'interdit de tuer, fondement bimillénaire de la déontologie

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

médicale et de la protection des plus vulnérables.»

Les manifestants pourront porter des tenues sombres, des masques seront fournis pour une mise-en-scène sur place. Prévoir environ 45 minutes de votre temps.
Inscription ici.



Avignon, Place de l’horloge, Mobilisation contre l’euthanasie et le suicide assisté

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Mardi 4 avril, la Convention citoyenne sur la fin de vie remettra ses conclusions au gouvernement. Parmi les propositions, figurera sans nul doute, l'ouverture d'un accès à une aide active à mourir, autrement dit l'euthanasie et/ou le suicide assisté.

Soulager mais pas tuer
'Soulager mais pas tuer' lance une grande campagne nationale pour que chacun se sente digne de vivre sa vie jusqu'au bout et organise un happening à Avignon mardi 4 avril à 18h30, Place de l'Horloge.

L'heure est à la mobilisation
Pour le collectif engagé pour le soulagement des douleurs et contre l'acharnement thérapeutique, l'heure est à la mobilisation, dans 40 villes de France, contre la levée de l'interdit de tuer qui risque de pousser les plus fragiles vers l'auto-exclusion et pour que chaque personne vulnérable puisse prendre sa place au cœur de la société.

En savoir plus
'Soulager mais pas tuer' est un collectif parrainé par Philippe Pozzo di Borgo –dont l'histoire est à l'origine du film Intouchables- réunissant professionnels de santé et citoyens. Mobilisé pour le soulagement des douleurs et contre l'acharnement thérapeutique, le collectif milite pour la généralisation d'une véritable culture palliative et contre l'euthanasie et le suicide assisté.
dept84@soulagermaispastuer.org

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Les infos pratiques
Mobilisation contre l'euthanasie. Mardi 4 avril. 18h30. Place de l'Horloge. Avignon.



Quand Philippe Pozzo di Borgo prend la parole
«Personnes incontinentes, souffrantes, paralysées, désorientées, porteuses de handicap ou de maladies invalidantes, victimes des séquelles d'accidents, traumatisés crâniens, malades psychiques, nous nous sentons encore plus fragilisés par ce débat !»

Pourquoi nous décréter malheureux ?
«Beaucoup de 'bien-portants', sans même nous connaitre, nous décrètent malheureux et pensent qu'ils préfèreraient ne plus vivre que de vivre avec nos incapacités. Mais qu'en savent-ils ? Que savent-ils du chemin que nous avons fait pour consentir à notre situation ? Que savent-ils des ressources vitales que nos épreuves ont révélées ou renforcées ? »

Certains nous jugent carrément inutiles et même coûteux
«Certains nous jugent carrément inutiles et même coûteux, voire indignes de vivre. Ils applaudissent ceux qui vont se suicider à l'étranger en désespoir de cause, comme si nous devions faire de même. C'est ce qui nous fait le plus mal.»

Nous faudrait-il renoncer au courage de vivre ?
«Faudrait-il que nos soignants et nos proches abandonnent leurs efforts, eux qui nous aident à apaiser et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

surmonter nos difficultés ? Nous avons tous besoin d'un regard qui nous considère et nous fait vivre, pas de réflexions sur un prétendu 'droit de choisir sa mort'.»

Nous sommes tous 100% vivants

«Que nous soyons bien ou mal portants, nous sommes tous 100% vivants. Que dire aux maillons les plus faibles de cette chaîne humaine que constitue notre société ? N'est-ce pas justement leur fragilité qui nous invite à les protéger ? Car c'est le maillon le plus fragile d'une chaine qui détermine sa solidité.»



Philippe Pozzo di Borgo

Ce sont les plus fragiles qui ont besoin de solidarité

«Les plus fragiles ont particulièrement besoin de solidarité, mais – soyons lucides – les 'valides' aussi ! Dans un monde où nous devons compter les uns sur autres pour nous nourrir, nous vêtir, nous chauffer, nous soigner, vivre en sécurité, qui peut s'affirmer totalement autonome ?»

On peut conserver le goût de vivre jusqu'au bout

«Nous avons tous besoin des autres pour vivre : la présence des plus fragiles, au cœur de la société, vient le rappeler à tous. Elle peut aussi aider ceux qui quitteront un jour le monde des bien-portants à conserver le goût de vivre jusqu'au bout.»

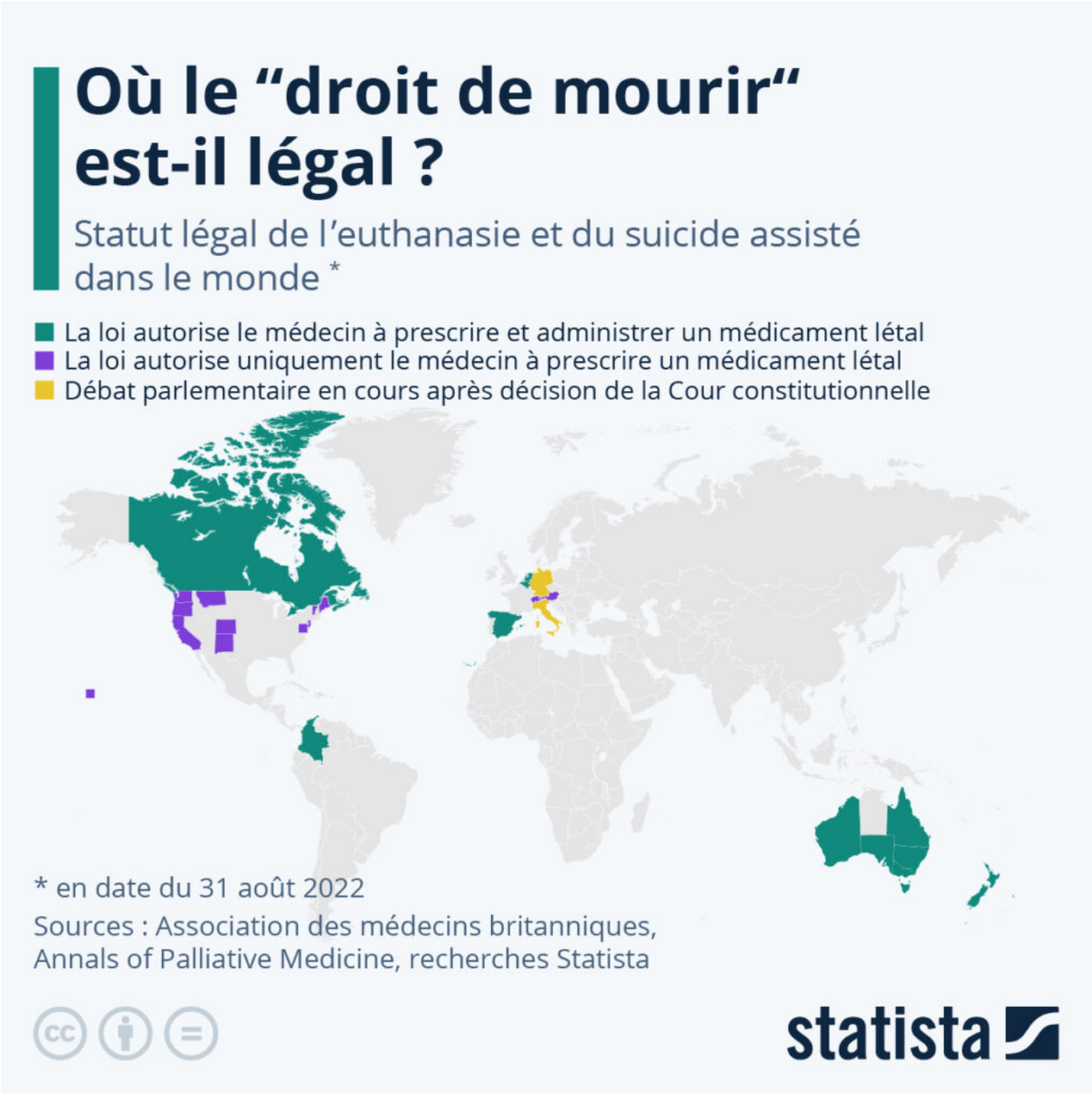
Ecrit par le 2 novembre 2026

Construisons une société plus humaine
«Avec la force de notre fragilité, nous vous le demandons pour le bien de notre société : Ne poussez personne à la désespérance, à l'auto-exclusion, au suicide ou à l'euthanasie. Protégez-nous d'une prétendue liberté de mourir qui presserait certains de nous quitter. Réaffirmez le droit de chacun d'être aidé à vivre, et jamais à mourir. Alors la société que nous construisons ensemble sera plus humaine.»
MH

Où le « droit de mourir » est-il légal ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Dans le monde, peu de pays ont légalisé l’euthanasie, bien que leur nombre soit en augmentation ces derniers temps. Le suicide assisté par médicaments et l’euthanasie – pour laquelle le médecin administre les médicaments létaux sur demande – sont tous deux légaux aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg depuis les années 2000 et sont pratiqués depuis les années 1980 en Suisse, qui n’autorise que le premier cas de figure. La Colombie a légalisé l’euthanasie en 2015 et le suicide assisté cette

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

année, et les deux formes sont également autorisées au Canada depuis 2015.

Plus récemment, au cours des deux dernières années, l'Espagne, l'Autriche et la Nouvelle-Zélande ont légalisé l'euthanasie et le suicide assisté. Des lois similaires sont également entrées en vigueur dans plusieurs États australiens, à commencer par le Victoria en 2019 et l'Australie-Occidentale en 2021. Les autres États du pays, à l'exception du Territoire du Nord, introduiront ces lois dans le courant de l'année 2022 et jusqu'en 2023.

Aux États-Unis, les premiers États à avoir légalisé l'euthanasie ont été l'Oregon en 1994, le Washington en 2008, le Montana en 2009 (par décision de la Cour suprême) et le Vermont en 2013. Le nombre d'États ayant adopté cette pratique a récemment augmenté : la Californie et le Colorado l'ont légalisée en 2016, Hawaï, le New Jersey et le Maine en 2019 et le Nouveau-Mexique en 2021. L'euthanasie active – quand la mort est due à l'administration d'un produit par une tierce personne – reste illégale dans ce pays.

En Italie et en Allemagne, les parlements nationaux se penchent actuellement sur la législation relative à l'euthanasie, après que les cours constitutionnelles des pays respectifs ont statué en faveur des partisans de ce droit. Alors que l'Allemagne refuse toujours l'administration de médicaments létaux malgré la décision de sa plus haute instance judiciaire, un premier patient a pu bénéficier du suicide assisté en Italie en juin dernier.

Tout comme les différentes formes d'aide à mourir, les critères d'admissibilité varient considérablement dans le monde, allant des patients jugés en phase terminale ou souffrant de maladie dégénérative à ceux qui souffrent de douleurs chroniques intenses ou d'autres pathologies considérées comme incurables.

De Claire Villiers pour Statista